



MONTMERLE INFO



JUILLET 2007

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Le deuxième semestre va être pour notre ville une période de grands travaux.

- La rénovation complète de la place de l'église va commencer en juin et continuer sur une partie de juillet par la remise en état de tout le réseau d'eaux qui date des années 50 et la vérification des autres conduits et canalisations. Ceci est, bien sur, nécessaire avant de procéder aux travaux de surface.
- **Il est donc important que chaque riverain de la place et du bas de la rue de St-Trivier fasse part en mairie de toute demande de branchement. Une fois la place refaite, il sera impossible de procéder à de nouveaux travaux.**
- Ces travaux de surface qui consistent en une réfection totale des trottoirs et des bandes de roulement ainsi que des plantations, débuteront le lendemain de la foire pour se terminer en décembre.
- D'autres travaux tels que la place de la mairie pour son revêtement, ralentisseurs à certains endroits réputés dangereux, signalétique, trottoirs etc seront menés en coordination.

C'est une période difficile pour les déplacements mais elle est, je le rappelle, absolument nécessaire. Les entreprises adjudicataires ont mis en place, avec les services de la mairie et de la police municipale, des plans de circulation et de stationnement afin d'occasionner le moins de gêne possible pour les usagers et les commerçants. Au moment de cette parution, une réunion publique aura informé les riverains concernés

Pour réussir cette opération, nous avons besoin de compréhension, d'un peu de discipline et de patience.

C'est notre lieu de vie à tous qui se répare et s'embellit, le résultat en vaudra la peine.

Merci d'avance à tous

François CHAVENT

AVERTISSEMENT (Un de plus)

Le soir du deuxième tour des élections présidentielles, des personnages ne sachant pas qu'ils vivent dans une des plus grandes démocraties, ont trouvé malin en guise de protestation de couper le drapeau français du port de plaisance et de le brûler sur le perron de la mairie.
Après enquête de gendarmerie, ils ont payé les dégâts et iront expliquer au tribunal les motifs de leur acte inqualifiable.

Par contre 4 ados en mal de tout casser ont pris un malin plaisir à briser la décoration des bords de saône et notamment les mannequins entourant notre cheval.

Nos employés municipaux ont réparé les dégâts.

De nouveau et avec un acharnement qui impose de se poser des questions, les mêmes mannequins ont été une nouvelle fois détruits.

Ces jeunes ont été vus et devront répondre de leurs actes ainsi que leurs parents.

Ni la municipalité, ni les collaborateurs de la commune ne baisseront les bras, car chaque année il s'agit d'une infime minorité délinquante qui finit toujours par se faire prendre.



INFO MANIFESTATIONS

JUILLET

Mercredi	4	Salle des Fêtes	Loisirs & Créativité	17h-20h	Théâtre
Samedi	7	Salle des Fêtes	Classes en 8		Paëlla (si mauvais temps)
Samedi	7	Parc de la Batellerie	Amicale Boules		Coupe de la Municipalité
Samedi	7	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7 et Paëlla
Samedi	7	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	19h	Messe
Dimanche	8	Parc de la Batellerie	ARGVS	8h30-12h30	Rétro car meeting
Vendredi	13	Salle des Fêtes	Centre Loisirs	Soirée	Représentation
Samedi	14	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Samedi	14	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	19h	Messe
Dimanche	15	Quai de Saône	Municipalité	22 h 30	Feu d'artifice
Samedi	21	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Samedi	21	Parc de la Batellerie	Classe en 2		Fête de la Bière
Samedi	21	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	19h	Messe
Lundi	23	Parc de la Batellerie	Confrérie des Minimes		Concours de pétanque
Mercredi	25	Parc de la Batellerie	Amicale des Retraités		Concours de pétanque
Samedi	28	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Samedi	28	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	19h	Messe
Dimanche	29	Parc de la Batellerie	Amicale Boules		Concours Emile Job
Lundi	30	Parc de la Batellerie	Interclasse en 8		Concours de pétanque

AOÛT

Samedi	4	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Samedi	11	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Dimanche	12	Parc de la Batellerie	ARGVS	8h30-12h30	Rétro car meeting
Lundi	13	Parc de la Batellerie	Francs Pêcheurs		Concours de pétanque
Mardi	14	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	19h30	Procession
Mercredi	15	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	10h	Messe
Vendredi	17	Parc de la Batellerie	Amicale Boules		Coupe Dédé Dutang
Samedi	18	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7
Lundi	20	Parc de la Batellerie	Classe en 5		Concours de pétanque
Samedi	25	Parc de la Batellerie	Comité des Fêtes		5 à 7 + soirée

SEPTEMBRE

Samedi	1	Parc de la Batellerie	Interclasse en 8		Concours de pétanque
Samedi au	1	Place du marché	Municipalité		Concours Beach Volley
Mercredi	5				
Mardi	4	Salle des Fêtes	Amicale Donneurs de Sang	9h-13h30	Don du sang
Vendredi	7	Chapelle des Minimes	Conseil Paroissial	18h	Messe
Vendredi	7	Vignes des Minimes	Confrérie des Minimes		Vendanges
Samedi	8	Salle des Fêtes	Municipalité		FOIRE
Samedi	8	Village/place du marché	Municipalité		FOIRE
Dimanche	9	Parc de la Batellerie	ARGVS	8h30-12h30	Rétro car meeting
Dimanche	9	Village/place du marché	Comité des Fêtes		Animations
Lundi	10	Parc de la Batellerie	Amicale Boules		Concours PMU Parilly
Dimanche	16	Salle des Fêtes			
Dimanche	16	Place du marché		9h-13h	Forum des Associations
Samedi	22	Petite salle des Fêtes	Croix Rouge	10h-18h	Bourse aux vêtements
Samedi	22	Parc de la Batellerie	Amicale Boules		But d'honneur
Vendredi	28	Petite salle des Fêtes	SOU des Ecoles		AG
Samedi	29	Salle des Fêtes	Interclasse en 8		Repas dansant
Dimanche	30	Salle des Fêtes	Compagnons de la Violette		Répétition



INFO MAIRIE

INFORMATION TAXE FONCIERE

Personnes âgées de plus de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition : vous avez droit à une exonération de taxe foncière si votre revenu fiscal de référence est inférieur à un montant défini chaque année (par exemple, pour la taxe foncière 2006, le montant des revenus 2005 ne devait pas être supérieur à 7 417€ pour 1 part, 9 398€ pour 1.5 part et 11 379€ pour 2 parts.). **Cette exonération est appliquée uniquement si vous en faites la demande.** Il convient de vous renseigner auprès du centre des impôts dont l'adresse figure sur votre avis d'imposition.

PREVENTION CANICULE 2007

En cas d'activation du plan canicule 2007, la commune doit mettre à jour **le registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées** qui souhaitent être contactées régulièrement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

Les personnes, déjà inscrites sur ce registre en 2006 et désireuses de confirmer leur inscription ou au contraire ne souhaitant pas la renouveler, peuvent le faire en contactant Karine DURIAUD ou Emilie MONNET au secrétariat de mairie.

Les personnes souhaitant être inscrites sur ce registre pour la première fois doivent retirer un **formulaire d'inscription en mairie**.

Pour toute information complémentaire, **contacter Karine DURIAUD ou Emilie MONNET au 04 74 69 35 56.**

CARTES D'IDENTITÉ – PASSEPORTS

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport, une liste de pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en mairie ou sur le site internet www.servicepublic.fr. Vous devez vous présenter en mairie, muni des justificatifs, pour remplir sur place le dossier de demande qui sera transmis à la Préfecture de Bourg-en-Bresse.

Les délais de traitement des dossiers par la Préfecture sont donnés à titre indicatif par le secrétariat de mairie. Ils varient fréquemment.

Selon la période de l'année et la variation du nombre de demandes, ces délais peuvent être allongés.

Vous êtes donc invités à anticiper vos demandes et à déposer vos dossiers sans délai auprès de nos services.

En ce qui concerne un traitement des dossiers en urgence, le Préfet reste seul juge de l'appréciation d'un tel caractère. Celle-ci doit se limiter à des raisons professionnelles ou de maladie ou de décès à l'étranger et ne sera acceptée que sur production de justificatifs.

"ÉCOUTE DÉFICIENCE VISUELLE"

UN SERVICE GRATUIT, POUR LES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES, MAINTENANT DANS TOUTE LA FRANCE

La solitude est encore plus pénible quand on est privé d'un sens aussi important que la vue.

Écoute Déficience Visuelle est un **service téléphonique gratuit** créé par l'Association Valentin Haüy pour répondre à l'attente des déficients visuels souffrant de solitude ou ayant simplement besoin, de temps en temps, d'une oreille amicale.

Initialement réservé à l'Île-de-France, il s'est étendu à toute la province, et fonctionne deux fois par semaine: les **lundi et jeudi après-midi de 14h à 18h**. Il suffit de composer le **0 800 21 21 62** (appel gratuit un poste fixe)

TOUTOUNET



Nous vous rappelons que sur une proposition du Conseil Communal d'Enfants, la commune met à disposition des propriétaires d'animaux des bornes équipées de sacs plastiques afin de conserver les rues et quais dans un état plus agréable. Ces bornes sont situées rue du Port devant le Crédit Agricole; sur le quai sud au bas de la rue du port et au parc de la batellerie.

Les sacs plastiques sont destinés à cet usage et nous vous remercions de le respecter.

ETAT CIVIL (du 08/03/07 au 03/06/07)

NAISSANCES

- Jymy PEREIRA
08/03/2007
- Elise BOSC
26/03/2007
- Edson CAMPOS--TEXEIRA
01/04/2007
- Baptiste DIDIER
20/04/2007
- Amélia BELHADJ
28/05/2007
- Loane BONMOSSO
28/05/2007
- Juliette PETIGNY
03/06/2007

MARIAGES

Sandrine BESSON
& Franck CHARVIEUX 28/04/2007

Clarisse KRETZ
& Stéphane ALLOUARD 18/05/2007

Céline THOMAS
& Lionel MICONI 02/06/2007



DECES

BLONDEAU veuve LETISSERAND
Germaine (85 ans) 10/03/2007
LAMBERT Joseph
(72 ans) 12/03/2007
PARET Marcel
(85 ans) 19/03/2007
JANIN Gilbert
(59 ans) 24/03/2007
GEOFFRAY ép. PROST Marie
(83 ans) 27/03/2007
GAY Robert
(82 ans) 29/03/2007
LAVENIR René
(72 ans) 30/03/2007
GEOFFRAY veuve GONNARD Simone
(93 ans) 12/04/2007
SARRAZIN Joseph
(86 ans) 10/05/2007
HIVERT veuve SARRAZIN Solange
(86 ans) 21/05/2007
URSINI Marius
(78 ans) 29/05/2007
DESCHAMPT veuve PIONIN Annette
(93 ans) 02/06/2007

HORAIRES MAIRIE

Du 4 au 24 août : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

*La mairie sera fermée le samedi matin (4, 11 et 18 août) et
les après-midi en semaine (du 6 au 24 août)*

LA CROIX ROUGE DE MONTMERLE

ORGANISE LA VENTE ANNUELLE DE VÊTEMENTS ET
OBJETS DIVERS À PRIX MODIQUES

**LE 22 SEPTEMBRE 2007
DE 10 h00 À 18 h00 SANS INTERRUPTION**

DANS LA PETITE SALLE DES FÊTES DE MONTMERLE
PLACE DE LA MAIRIE

VENEZ NOMBREUX

LA RECETTE DE CETTE VENTE SERA VERSÉE AU PROFIT DU SECOURISME.

LA CROIX ROUGE DE MONTMERLE SITUÉE AU 29 RUE DES MINIMES À
MONTMERLE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES, SI VOUS AVEZ 1 OU 2 HEURES PAR SEMAINE, PRENEZ
CONTACT AVEC L'ÉQUIPE PAR TÉLÉPHONE AU
04 74 06 24 43 (laissez un message) OU VENEZ À LA PERMANENCE DU MARDI DE 16H A 18H.

ELECTIONS

L'inscription sur les listes électorales est une obligation (article L.9 du Code électoral).

Pour cela, il convient de se présenter en mairie avant le 31 décembre 2007 et de fournir:

- une pièce d'identité **en cours de validité** : carte nationale d'identité ou passeport (les permis de conduire n'attestant pas de la nationalité française ne sont pas acceptés)
- un justificatif de domicile

En cas de changement d'adresse ou de régime matrimonial, vous devez le signaler en mairie. Cette mise à jour n'intervient pas automatiquement, mais sur votre demande uniquement.

Attention: lors d'un changement de commune, la réinscription n'est pas automatique non plus, vous devez également faire les démarches nécessaires.

Budget communal 2007

Section de fonctionnement

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'entretien des équipements communaux, aux charges de gestion, à la rémunération du personnel.

Charges à caractère général et autres charges de gestion courante	810 975 €
Dépenses de personnel	786 710 €
Charges financières	68 262 €
Autres dépenses (dépenses imprévues, amortissements, et virement à la section d'investissement pour 875 265€)	961 416 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 627 363 €

RECETTES

Les recettes proviennent des impôts locaux (*taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties*), des dotations de l'Etat.

Contributions directes des ménages	1 182 008 €
Dotations et participations	832 386 €
Autres recettes et atténuations de charges	270 228 €
Excédent de 2006 reporté	342 741 €
Total des recettes de fonctionnement	2 627 363 €

Section d'investissement

La section d'investissement retrace pour l'année les gros travaux qui ont été prévus, les acquisitions de mobilier, matériel, d'immobilier et le remboursement de la dette en capital.

Elles se répartissent ainsi :

Aménagement place de l'église	466 260 €
Travaux, acquisitions, restaurations (lavoir, maison "Guillon", local police, ...)	279 164 €
Voirie, éclairage public	324 000 €
Divers matériel (dont balayeuse et camion)	104 700 €
Groupe scolaire	53 000 €
City Park	42 000 €
Remboursement de la dette (capital)	264 500 €
Total des dépenses d'investissement	1 533 624 €

Ces dépenses d'investissement sont financées de la manière suivante :

Fonds de compensation de TVA et TLE	264 000 €
Subventions et dotations (Etat, Région, Département ...)	94 316 €
Autres recettes (autofinancement, opérations d'ordre entre section, et excédents de foncion. capitalisés pour 875 265€)	925 308 €
Besoin d'emprunts	250 000 €
Total des recettes d'investissement	1 533 624 €

Quelques ratios représentatifs de la commune (pour 3649 habitants)

Informations financières - ratios	Valeurs communales Budget 2007
Dépenses réelles de fonctionnement / population	477 €
Produits des impositions directes / population	323 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	626 €
Dépenses d'équipement brut / population	334 €
Encours de la dette / population	525 €
DGF / population	188 €

Fiscalité locale pour l'année 2007

Les recettes s'obtiennent comme ceci :

Ensemble des valeurs locatives X taux votés = Produits perçus

Le produit de l'impôt dépend de ces bases

	Base d'imposition 2007	Taux votés 2007	Produits perçus 2007
Taxe d'habitation	3 863 000 €	16.51 %	637 781 €
Foncier bâti	2 643 000 €	20.30 %	536 529 €
Foncier non bâti	16 400 €	46.94 %	7 698 €
Total			1 182 008 €

Les taux votés par le conseil municipal restent identiques à l'année précédente.

Cette somme représente 51.73% des recettes de fonctionnement (hors excédent 2006 reporté).

** Les budgets 2007 de la commune et du camping peuvent être consultés en mairie aux heures d'ouverture au public:*

Tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h. Le samedi de 9h à 12h.

A MONTMERLE SUR SAONE



DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2007

COURSE CYCLISTE

A partir de 12 h 30

Ecole de cyclisme (MINIMES, CADETS)

Venez nombreux encourager tous ces jeunes.

BUVETTE, BUFFET

Organisation : U.C. BELLEVILLE

SAISON 2007 – PROGRAMME DES 5 A 7

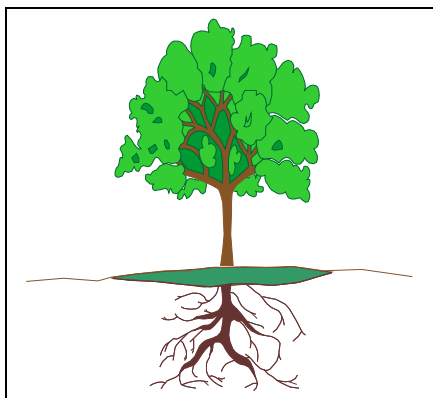
<i>Date</i>	<i>1 ère partie</i>	<i>2ème partie</i>
30-juin-07	Ochestre JUNIOR Montmerle Trio de flutistes et batterie percussion	Roger CORDIER et DELPHY
07-juil-06	PASCAL et le Maître Chanteur Variétés	Le Peuple de Jack Chansons Rock et composition
14-juil-06	LILA PARISS par TROIE Comédie Musicale	LILA PARISS par TROIE Comédie Musicale
21-juil-06	ARIZONA Country et Line Dance	ARIZONA Country et Line Dance
28-juil-06	ZANCLE Chansons Italiennes	DELEANE Variétés françaises
04-août-06	ANGLE DROIT Rock, Blues, Pop	ANGLE DROIT Rock, Blues, Pop
11-août-06	Sylvie et Jean Pierre Variétés françaises	Jean Pierre et Sylvie Accordéon
18-août-06	LILI chante PIAF	Les POULES BELLES GIRLS
25-août-06	MOSAIQUE	MOSAIQUE
TOTAL		

Soirée de la Classe en 8 le 7 juillet 2007 animée par Fred CASTELLI

Soirée COMITE DES FETES le 25 août 2007 par MOSAIQUE

PUIS-JE OBLIGER MON VOISIN A COUPER SES ARBRES ?

Les arbres de votre voisin vous font trop d'ombre, ou déversent leurs feuilles dans votre jardin... Vous pouvez remédier à cette situation. Avec ou sans son accord.



Les obligations légales de distance :

Les arbres, arbustes et arbrisseaux dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à plus de 2 mètres de la ligne de séparation des deux propriétés. Les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent, quant à elles, être plantées à la distance de 50 centimètres.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers de chaque côté du mur mitoyen, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance. En revanche, ils ne pourront dépasser la crête du mur (Art. 671 et 672 du Code Civil)

VOTRE VOISIN NE RESPECTE PAS CES DISTANCES

Vous avez le droit d'exiger qu'il arrache ou qu'il réduise la hauteur des arbres plantés trop près du mur. Quant aux arbres mitoyens (plantés entre les deux propriétés), vous pouvez exiger qu'ils soient déracinés.

Il y a tout de même certaines règles qui limitent le droit d'arrachage :

- quand les plantations gênantes existent depuis plus de trente ans et que ni votre voisin ni le précédent propriétaire ne s'y sont opposés ;
- si votre voisin détient un titre autorisant ces plantations ;
- si le sort des arbres n'a pu être réglé lors de la division du terrain.

Une entente à l'amiable est toujours préférable. Si une simple discussion ne suffit pas, avant d'envisager une procédure devant le tribunal d'instance contre votre voisin, commencer par lui adresser un courrier recommandé avec accusé de réception.

Les branches et les racines débordent chez vous

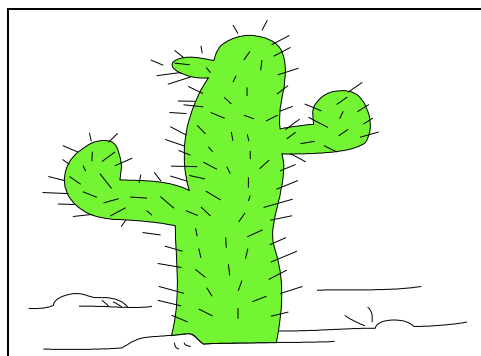
les branches.

Même si cela dure depuis plus de trente ans, vous pouvez exiger que votre voisin les coupe.

Attention : vous ne devez en aucun cas le faire vous-même. S'il refuse que l'on abatte ses arbres, vous devez saisir le tribunal d'instance afin qu'il ordonne l'élagage.

les racines

A la différence des branches, vous pouvez, sans consulter votre voisin, couper ou encore arracher les racines des arbres qui empiètent sur votre terrain.



LES ESPECES PROTEGEES

Certains arbres appartiennent à des espèces protégées ; il est interdit de les couper (sauf s'ils risquent de tomber). Pour les connaître, contactez l'Office national des forêts.

D'autres arbres font l'objet d'une protection locale et leur abattage peut être soumis à autorisation (sauf s'ils sont morts ou dangereux). Il en est ainsi dans les zones dotées d'espaces boisés ou prohibant les constructions. La mairie de votre commune ou les associations locales de protection de l'environnement pourront vous apporter les informations relatives à ces espaces réglementés.

2 avenue de Saint-Mandé
75570 PARIS Cédex 12
Tél : 01.40.19.58.47
Mail : infoonf@onf.fr
Web : www.onf.fr